



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie
59 Ter, chemin Verdale - 31240 Saint-Jean

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie

59 Ter, chemin Verdale - 31240 Saint-Jean

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la Collectivité des Associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CMAR Occitanie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 18 juin 2026

KPMG S.A.

Anne Briqueteur
Associée



N° 11937*03

ANNEXE 1

1

Formulaire obligatoire
(article 53A du Code général
des impôts).

BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050



Désignation de l'entreprise : CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* :		12			
Adresse de l'entreprise :			Durée de l'exercice précédent* :		12			
Numéro SIRET* :		13002793100018	Code APE :		9411Z			
Déclaration souscrite en €			Exercice N, clos le : 31/12/2025		31/12/20N-1			
			Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (I)			AA	0	0			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	1 862 663	AC	1 262 619	600 044	656 460
		Frais de recherche et de développement*	AD		AE		0	0
		Concession, brevets et droits similaire	AF	3 484 206	AG	2 574 528	909 677	1 180 265
		Fonds commercial (1)	AH		AI		0	0
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 244 694	AK	1 188 055	56 639	48 418
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		0	0
		Terrains	AN	7 823 954	AO	951 288	6 872 666	6 878 343
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	184 195 194	AQ	99 744 625	84 450 569	84 365 093
		Installations techniques, matériels et outillage industriels	AR	36 441 894	AS	27 431 143	9 010 751	9 327 626
		Autres immobilisations corporelles	AT	38 717 917	AU	32 539 087	6 178 830	7 318 854
		Immobilisations en cours	AV	16 555 738	AW		16 555 738	11 064 056
		Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	AX	0	AY		0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évalués par mise en équivalence	CS		CT		0	0
		Autres participations	CU	271 119	CV	9 120	262 000	257 273
		Créances rattachées à des participations	BB	0	BC		0	68 362
		Autres titres immobilisés	BD		BE		0	0
		Prêts	BF	890 857	BG	555 580	335 277	435 100
		Autres immobilisations financières*	BH	17 354	BI		17 354	17 354
		TOTAL (II)	BJ	291 505 591	BK	166 256 046	125 249 545	121 617 203
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		0
En cours de production de biens			BN		BO		0	0
En cours de production de services			BP		BQ		0	0
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		0	0
Marchandises			BT	0	BU	0	0	0
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 308	BW		1 308	108 432
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	14 075 581,27	BY	2 602 181	11 473 400	19 520 405
		Autres créances (3)	BZ	13 805 400,20	CA	25 000	13 780 400	14 757 499
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		0	0
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		0	0
		Disponibilités	CF	35 392 481	CG		35 392 481	38 778 878
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	1 249 829	CI		1 249 829	587 935
	TOTAL (III)	CJ	64 524 599	CK	2 627 181	61 897 418	73 753 149	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL				0		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				0		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				0		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	356 030 190	1A	168 883 227	187 146 963	195 370 353	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :		immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES					
(Ne pas reporter le montant des centimes)*			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)		DA	22 255 049	22 255 049
	Primes d'émission, de fusion, d'apports,		DB	12 944 068	13 666 040
	Ecart de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK P	DC		
	Réserve légale (3)		DD	175 197	230 874
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours B1 P	DF		
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) EJ P	DG	22 831 109	22 831 109
	Report à nouveau		DH	48 921 253	46 615 475
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	52 927,41	2 305 777
	Subvention d'investissement		DJ	44 720 775	46 790 704
	Provisions réglementées*		DK		
	TOTAL (I)		DL	151 900 378	154 695 027
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	3 830 179	5 144 653
	Provisions pour charges		DQ	4 195 879	3 360 359
	TOTAL (III)		DR	8 026 057	8 505 012
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	7 636 475	8 631 805
	Emprunts et dettes financières diverses	(Dont emprunts participatifs) EI P	DV	398 032	484 503
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	434 570	369 778
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	5 933 576	6 868 817
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = 7093 IS 19N-1 =0		DY	5 868 490	7 031 198
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	241 834	75 288
	Autres dettes		EA	1 047 703	1 976 572
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	5 659 849	6 732 353
TOTAL (IV)		EC	27 220 528	32 170 314	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	187 146 963	195 370 353	
RENNVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	
	(5)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article
53A du Code général des
impôts).

ANNEXE 2

67 3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2032

Désignation de l'entreprise :			CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES					
			Exercice N				Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	69 121	FB		FC	69 121	66 696
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	services*	FG	77 109 057	FH		FI	77 109 057	78 758 416
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	77 178 178	FK	0	FL	77 178 178	78 825 112
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subvention d'exploitation					FO	8 577 336	12 041 381
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	9 093 313	9 818 720
	Autres produits (1) (11)					FQ	19 827 425	20 949 651
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	114 676 251	121 634 864
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	0	0
	Variation de stock (marchandises)*					FT	0	0
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	0	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	0	0
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	24 017 690	26 223 410
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	3 857 213	4 409 969
	Salaires et traitements*					FY	50 661 823	49 694 276
	Charges sociales (10)					FZ	22 851 227	22 596 972
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{		- dotations aux amortissements*		GA	12 118 404	11 892 202
				- dotations aux provisions *		GB	0	0
		- sur actif circulant : dotations aux provisions		GC	0	599 332		
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	111 573	906 700		
	Autres charges (12)					GE	3 271 253	3 246 096
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	116 889 183	119 568 957
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-2 212 932	2 065 907
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 578	1 959
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	788 392	542 405
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	11 869	13 478
	Total des produits financiers (V)					GP	801 838	557 842
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	209 553	236 141
	Différence négative de change					GS		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	209 553	236 141
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	592 285	321 701	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)					GW	-1 620 646	2 387 608	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :

CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 915 431	453 319
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	1 217	60 040
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC	0	591
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 916 647,66	513 950,23
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE	1 242 267	591 913
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	807	3 868
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 243 074	595 781
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	1 673 574
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)			HK	0
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			HL	118 394 737
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			HM	118 341 810
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	52 927,41
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) produits de locations immobilières	HY	233 101	232 014
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	2 909 478	0
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP	2 837	2 884
	- crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H	1 241 250	589 435
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	957 970	443 642
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 731 482	1 390 829
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
Les produits exceptionnels sur opérations en capital concernent uniquement le compte 775.				
Les charges exceptionnelles sur opérations en capital concernent uniquement le compte 675				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXES
COMPTES ANNUELS 2025

PREAMBULE

La CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE a été créée le 01/01/2021 suite à la fusion des 13 chambres départementales et de leur CFA associé de la région Occitanie dans la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE.

Son siège est fixé à SAINT JEAN 31240 (59 Ter chemin de Verdale)

Les établissements secondaires sont au nombre de 41 :

Département	Etablissements	Statut juridique	Adresse
9	CFA DE L'ARIEGE	Etablissement Secondaire	2 RUE JEAN MOULIN - 09000 FOIX
9	CMA DE L'ARIEGE	Etablissement Secondaire	2 RUE JEAN MOULIN - 09000 FOIX
11	ANTENNE DE NARBONNE	Etablissement Secondaire	10 AV DU CHAMP DE MARS - 11100 NARBONNE
11	CFA DE L'AUDE	Etablissement Secondaire	22 AV DES GENETS - 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
11	CMA DE L'AUDE	Etablissement Secondaire	20 AV DU MAL JUIN - 11000 CARCASSONNE
12	CFA DE L'AVEYRON	Etablissement Secondaire	341 RUE DES METIERS - 12850 ONET-LE-CHATEAU
12	CMA DE L'AVEYRON	Etablissement Secondaire	341 RUE DES METIERS - 12850 ONET-LE-CHATEAU
30	ANTENNE D'ALES	Etablissement Secondaire	75 IMP DES PALMIERS - 30100 ALES
30	CFA DU GARD	Etablissement Secondaire	904 AV DU MARECHAL JUIN - 30000 NIMES
30	CMA DU GARD	Etablissement Secondaire	904 AV DU MARECHAL JUIN - 30000 NIMES
31	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE-CMA	Siège	59 T CHE VERDALE - 31240 SAINT-JEAN
31	ESPACE FORMATION DE TOUL	Etablissement Secondaire	3 RUE DE TOUL - 31000 TOULOUSE
31	IFCMA DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	55 BD DE L'EMBOUCHURE - 31200 TOULOUSE
31	ANTENNE DE SAINT-GAUDENS	Etablissement Secondaire	5 ESPACE PEGOT - 31800 SAINT-GAUDENS
31	ESM DE HAUTE-GARONNE - CFA	Etablissement Secondaire	21 CHE DE LA PYRAMIDE - 31600 MURET
31	CMA DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	18 B BD LASCROSSES - 31000 TOULOUSE
31	CFA - POLE PROTH DENTAIRE	Etablissement Secondaire	3 CH DES MARAICHERS - 31400 TOULOUSE
32	CFA DU GERS	Etablissement Secondaire	1 AV DE LA REPUBLIQUE - 32550 PAVIE
32	CMA DU GERS	Etablissement Secondaire	1 AV DE LA REPUBLIQUE - 32550 PAVIE
34	ANTENNE DE CLERMONT L'HERAULT	Etablissement Secondaire	3 AV RAYMOND LACOMBE - 34800 CLERMONT L'HERAULT
34	ANTENNE DE LUNEL	Etablissement Secondaire	177 B AV LOUIS LUMIERE - 34400 LUNEL
34	ANTENNE DE BEZIERS	Etablissement Secondaire	218 RUE MAX JACOB - 34500 BEZIERS
34	CFA DE L'HERAULT	Etablissement Secondaire	154 RUE BERNARD GIRAudeau - 34080 MONTPELLIER
34	CMA DE L'HERAULT	Etablissement Secondaire	154 RUE BERNARD GIRAudeau - 34080 MONTPELLIER
34	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	Etablissement Secondaire	65 AV CLEMENT ADER - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ
46	ANTENNE DE SAINT CERE	Etablissement Secondaire	4 PLACE BOURSEUL - 46400 SAINT CERE
46	ECOLE DES METIERS DU LOT - CFA	Etablissement Secondaire	RUE ST AMBROISE - 46000 CAHORS
46	CMA DU LOT	Etablissement Secondaire	RUE ST AMBROISE - 46000 CAHORS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Occitanie

48	CFA DE LOZERE	Etablissement Secondaire	RUE DE L'APPRENTISSAGE - 48000 MENDE
48	CMA DE LOZERE	Etablissement Secondaire	2 BD DU SOUBEYRAN - 48000 MENDE
65	ECOLE DES METIERS DES HAUTES PYRENEES - CFA	Etablissement Secondaire	1 RUE PIERRE LATECOERE - 65000 TARBES
65	CMA DES HAUTES-PYRENEES	Etablissement Secondaire	10 B RUE DU QUATRE SEPTEMBRE - 65000 TARBES
66	CFA DES PYRENEES ORIENTALES	Etablissement Secondaire	9 AV ALFRED SAUVY - 66600 RIVESALTES
66	CMA DES PYRENEES ORIENTALES	Etablissement Secondaire	9 AV ALFRED SAUVY - 66600 RIVESALTES
66	ANTENNE SAILLAGOUSE	Etablissement Secondaire	RUE SERRE DE SAN JUAN - 66800 SAILLAGOUSE
66	ANTENNE POLE ENTREPRENEURIAT	Etablissement Secondaire	RUE DES SITELLES - 66700 ARGELES SUR MER
66	ANTENNE CERET	Etablissement Secondaire	2 BD SIMMON BATLLE - 66400 CERET
81	ANTENNE DE SOREZE	Etablissement Secondaire	ALL NOTRE-DAME - 81540 SOREZE
81	ANTENNE DE CASTRES	Etablissement Secondaire	34 ALL CORBIERES - 81100 CASTRES
81	CFA DU TARN	Etablissement Secondaire	112 RTE DES TEMPLIERS - 81990 CUNAC
81	CMA DU TARN	Etablissement Secondaire	112 RTE DES TEMPLIERS - 81990 CUNAC
82	CMA DU TARN ET GARONNE	Etablissement Secondaire	11 RUE DU LYCEE - 82000 MONTAUBAN

La CMAR OCCITANIE regroupe les activités des chambres départementales et des CFA de la région OCCITANIE.

Du point de vue de leur statut, les chambres de métiers sont des « établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat et administrés par des dirigeants et collaborateurs d'entreprises élus »

De par son statut, la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE :

- Est soumise aux règles de la comptabilité publique
 - Est placée sous tutelle de la Préfecture de Région assisté par le Directeur régional des finances publiques
 - Est soumise au code des marchés publics
-
- L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
 - L'exercice 2021 est le premier sous la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE.
-
- Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 187 146 963 €.
 - Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un solde de : 52 927,41 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément au référentiel comptable des établissements du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat défini par l'arrêté du 28/12/2012.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques ou charges connus à la date de la clôture.

Concernant le rattachement des subventions d'exploitation, il a été retenu les méthodes suivantes :

- ✓ Subventions notifiées en cours d'exercice : comptabilisation du montant définitif de la subvention à la date de la notification.

Subventions se rattachant à des actions menées durant l'exercice et non notifiées à la date de clôture :

- ✓ Notification entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes : comptabilisation du montant définitif sur l'exercice.
- ✓ Notification postérieure à la date d'arrêtée des comptes : évaluation au plus juste en fonction des critères figurant dans la convention de financement.

Informations relatives à la provision pour congés payés :

La provision congés payés est évaluée sur la base des droits acquis au titre des jours de CET. S'agissant des droits à congés, le calcul est établi selon le référentiel comptable des CMA qui correspond à 10% du total brut de juin à décembre de l'année en cours en enlevant la masse salariale des professeurs sur la même période. Le calcul de la provision pour congés payés a

été uniformisé sur l'ensemble du territoire. S'agissant de l'acquisition de congés payés pendant les périodes d'arrêt maladie (C. trav. art. L. 3141-5 et L. 3141-5-1), la CMAR OCCITANIE pratiquait déjà avant la loi l'alimentation des droits à congés même en cas de maladie. Par conséquent, ces nouvelles dispositions n'ont pas d'impact sur la provision pour congés payés.

Mise en place de l'obligation édictée par le référentiel comptable concernant les indemnités de départ à la retraite (IDR)

En accord avec le référentiel comptable, les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées dans les comptes clos au 31/12/2025. Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est uniformisé sur l'ensemble du territoire.

En 2025, la provision relative aux indemnités de départ à la retraite est comptabilisée pour un montant de 2 110 729,74 €.

La variation de la provision relative à l'exercice 2024 est en diminution d'un montant de 143 203,17 €.

La provision pour indemnité de départ en retraite a été calculée selon les dispositions de l'article 37 du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat en matière d'indemnité de fin de carrière et selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3,20%
- Taux de charges sociales : 59.43% pour le personnel administratif et 52.28% pour le personnel exonéré de taxe sur salaire.

Éléments marquants de l'année 2025 :

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte de contraintes renforcées sur les ressources de la CMAR Occitanie, marqué notamment par une diminution du chiffre d'affaires de 1.65 M€ dont 1.3 M€ lié à la formation initiale.

Les subventions de fonctionnement sont en retrait de 3.45 M€, conséquence du nouveau mode de financement du programme AAP Entreprendre Occitanie (-2.2 M€).

Par ailleurs, nos ressources fiscales (TFCMA et ACOSS) sont en baisse de 1.2 M€.

Ces diminutions de recettes sont en partie compensées par une baisse significative des frais généraux 2.2 M€ résultant notamment d'une diminution des dépenses d'énergie 1.2 M€, consécutive à la mise en place d'un nouveau contrat électricité.

Des diminutions des dépenses sont constatées sur les achats de fournitures et de petits équipements (400 K€), la sous traitance pédagogique (300 K€) et sur les frais de communication (230 K€).

Le déploiement d'un outil commun à l'ensemble des centres de formation de la CMAR Occitanie, YPAREO, permet un suivi et un pilotage aboutit de la facturation des échéances du niveau de prise en charge.

A ce titre, nous pouvons constater une diminution de la provision clients douteux des opérateurs de compétence au 31/12/2025.

CMA Occitanie PROVISION CLIENTS DOUTEUX OPCO au 31/12/2025													
Clients	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes-Pyrénées	Pyrénées-Or.	Tarn	CMAO
AFDAS	-	-	-	-	-	-	2 254	-	-	-	-	2 635	4 889
AKTO FAFIH	11 362	9 418	73 445	-	1 930	105 408	-	9 054	52 255	1 821	2 727	5 527	272 947
ATLAS	-	833	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	833
CNFPT	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	717	-	717
OCAPIAT	3 886	13 139	20 356	-	5 702	13 884	-	-	8 731	5 471	63	18 512	89 743
OPCO 2I	2 208	-	4 238	-	-	21 851	3 522	333	3 222	2 601	123	-	38 098
OPCO COMMERCE	1 569	6 424	-	-	-	68 201	-	2 243	-	48 400	2 923	2 154	131 913
OPCO CONSTRUCTION	115 261	-	75 875	3 662	1 477	334 240	4 310	21 529	145 232	-	16 604	122 983	841 172
OPCO EP	-	24 469	194	1 395	23 532	12 861	5 478	960	5 624	-	-	-	74 512
OPCO MOBILITES	15 842	111 091	15 088	-	33 125	11 902	-	12 236	14 051	908	72 854	25 652	312 749
OPCO SANTE	-	-	-	-	-	7 951	-	-	-	-	-	6 150	14 101
UNIFORMATION	-	-	-	-	-	210	-	-	-	-	-	4 529	4 739
CFAS ADAPTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 729	-	8 729
TOTAL	150 128	165 374	189 196	5 057	65 766	576 507	15 564	46 354	229 115	59 201	104 740	188 142	1 795 143

Investissements structurants significatifs mis en service au cours de l'exercice

Pour le siège :

- ✓ Néant

Pour la Chambre de l'Aude :

- ✓ CMA, Mise en service de la centrale photovoltaïque pour 173 130.39 €.

Pour la Chambre du Gard :

- ✓ CMA, Rénovation antenne d'Alès et réfection toiture de Nîmes pour 339 457.75 €.

Pour la Chambre de Haute Garonne :

- ✓ CFA, Travaux réhabilitation générale pour 220 991.56 €

Pour la Chambre du Gers :

- ✓ CFA, Acquisition d'outillage pédagogique 529 740.21 €.
- ✓ CFA, Construction laboratoire boucherie charcuterie 1 396 970.36 €.

Pour la Chambre de la Lozère :

- ✓ CFA, Réhabilitation du pôle agro-alimentaire 1 853 642.86 €.

Pour la Chambre des Pyrénées Orientales :

- ✓ CFA, Création d'une salle de restauration pour le personnel 703 994.99 €.
- ✓ CFA, Acquisition d'outillage pédagogique 452 892.34 €.
- ✓ CFA, Mise en conformité du réseau informatique 198 847.63 €.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Montant en K€	Solde au 31/12/2024	Acquisitions / Augmentations	Cession / Sortie	Transfert	Solde au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	6 738	12	-159		6 591
Terrains	6 676				6 676
Agencements et aménagements de travaux	1 145	2			1 147
Constructions	178 430	5 765			184 195
Matériels et outillages	33 507	2 934			36 442
Autres immobilisations corporelles	37 029	1 689			38 718
Immobilisations en cours	11 064	5 492			16 556
Total	274 590	15 895	-159	0	290 325

Amortissements d'actif = 11 939 848.33 €

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Immobilisations incorporelles	4 853 154,70 €	330 923,60 €	158 875,14 €	5 025 203,16 €
Immobilisations corporelles	148 898 343,08 €	11 787 480,10 €	19 680,23 €	160 666 142,95 €
Autres Immobilisations en Cours & financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	153 751 497,78 €	12 118 403,70 €	178 555,37 €	165 691 346,11 €

Méthodes retenues et règles d'amortissement sur les investissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique des biens :

Comptes	Libellé de comptes	Durée
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT	4/5ans
205	LOGICIELS LICENCES	3 ans
211	TERRAINS	n/a
212	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DE TERRAIN	5/50 ans
213	CONSTRUCTIONS	5/50 ans
215	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT.& OUTILLAGE	3/25 ans
2181	INSTALLATION GENERALE	3/25 ans
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	5/20 ans
21831	MATERIEL DE BUREAU ET DE DUPLICATION	3/20 ans
21832	MATERIEL INFORMATIQUE	3/5 ans
21834	MATERIEL DE CUISINE	3/10 ans
21835	MATERIEL DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE	10 ans
21836	MATERIEL D'ENTRETIEN	3/5 ans
21838	MATERIEL DE SONORISATION	10 ans
21839	MATERIEL TELEPHONIQUE	5 ans
21840	MOBILIER DE BUREAU	5/20 ans
21841	MOBILIER DE RESTAURATION	10 ans
21850	MOBILIER SCOLAIRE	5/20 ans
21851	MATERIEL DE COMMUNICATION	3/10 ans
21860	MOBILIER D'HEBERGEMENT	5/20 ans
21880	DIVERS (AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	5/20 ans

Etat des stocks :

Il n'y a de stocks au sein de la CMAR Occitanie :

Stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
Stock Denrées Rest.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stock Mat. d'œuvres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stock Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Stock Marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Etat des créances :

Etat des créances	Montants totaux	A un an	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	14 075 581,27	14 075 581,27	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 729,94	23 729,94	-
Personnel et comptes rattachés	22 945,17	22 945,17	-
Etat et autres collectivités	13 124 063,67	5 249 625,47	7 874 438,20
Autres créances	330 723,29	330 723,29	-
Fournisseurs débiteurs	305 699,64	305 699,64	-
TOTAL	27 882 742,98	20 008 304,78	7 874 438,20

Etat de l'encaissement prévisible des créances :

Analyse de l'ancienneté des subventions :

Ancienneté des subventions à recevoir du Départements : 72 518,60 € (441730)

- Créances de plus d'un an	0 €
- Créances de moins d'un an	72 518,60 €

Ancienneté des subventions à recevoir Etat : 204 282,81 € (441710)

- Créances de plus d'un an	70 434,42 €
- Créances de moins d'un an	133 848,39 €

Ancienneté des subventions Europe : 4 366 466,80 € (441760)

- Créances de plus d'un an	3 147 317,63 €
- Créances de moins d'un an	1 219 149,17 €

Ancienneté des autres subventions à recevoir : 8 445 460,38 €

- Créances de plus d'un an	4 501 415,06 €
- Créances de moins d'un an	3 944 045,32 €

Provisions pour dépréciation d'actif :

	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Provisions pour Dépréciation Créances Clients	3 486 198,55	0.00	-884 017.76	2 602 180,79
TOTAL	3 486 198,55	0.00	-884 017.76	2 602 180,79

Charges constatées d'avance :

Le poste charges constatées d'avance d'un montant de 1 249 828,82 € correspond :

Charges constatées d'avance	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Siège	304 289,28	293 951,43	304 289,28	293 951,43
Ariège	6 674,80	43 469,72	6 674,80	43 469,72
Aude	19 487,07	71 792,62	19 487,07	71 792,62
Aveyron	49 847,39	150 213,14	49 847,39	150 213,14
Gard	37 402,99	78 320,11	37 402,99	78 320,11
Haute Garonne	48 904,14	182 716,26	48 904,14	182 716,26
Gers	24 303,94	58 746,57	24 303,94	58 746,57
Hérault	10 510,84	82 709,05	10 510,84	82 709,05
Lot	11 808,65	44 796,80	11 808,65	44 796,80
Lozère	21 234,68	38 738,18	21 234,68	38 738,18
Hautes Pyrénées	28 615,06	44 220,93	28 615,06	44 220,93
Pyrénées Orientales	11 488,11	79 073,85	11 488,11	79 073,85
Tarn	12 389,03	67 311,63	12 389,03	67 311,63
Tarn et Garonne	978,95	13 768,53	978,95	13 768,53
TOTAL	587 934,93	1 249 828,82	587 934,93	1 249 828,82

Trésorerie :

La trésorerie (disponibilité) au 31/12/2025 est de 35 392 480,82 €.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capitaux propres :

Capitaux propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dotation initiale	33 806 876,80	349 819,72	1 071 791,69	33 084 904,83
Dons et Legs	58 139,01			58 139,01
Affectation	2 056 072,37			2 056 072,37
Financement Etats actifs déterminés	0,00			0,00
Fi état repris en compte de résultat	0,00			0,00
Réserves	23 061 982,62		55 676,77	23 006 305,85
Report à nouveau	46 615 475,24	13 067 838,00	10 762 060,56	48 921 252,68
Résultat de l'exercice	2 305 777,44	10 814 987,96	13 067 838,00	52 927,40
Subvention d'investissements	120 546 758,61	4 075 980,12	263 772,62	124 358 966,11
Subventions inscrites cpte de résultat	-73 756 054,63		5 882 137,36	-79 638 191,99
TOTAL	154 695 027,46	28 255 698,40	31 103 277,00	151 847 448,86

Provisions :

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise sur utilisation	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour litiges	441 442,60	13 450,00	-267 936,00	0,00	186 956,60
Provisions pour risques	4 703 210,27	763 819,00	-1 103 130,00	0,00	4 363 899
Provisions Entretien/révisions	983 025,87	0,00	-25 086,53	0,00	957 939,00
Provisions départ retraite	2 253 932,91	0,00	-143 203,00	0,00	2 110 730,00
Provisions pour CET	0,00	659 186,82	0,00	0,00	659 186,82
Provision pour CET - Charges	0,00	344 622,87	0,00	0,00	344 622,87
SOC					
Provisions pour charges diverses	123 400,00	0,00	0,00	0,00	123 400,00
TOTAL	8 505 011,65	1 781 078,69	-1 539 355,53	0,00	8 746 734,81

Nous constatons un changement de la comptabilisation de la provision CET en provision pour risque et charges.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement de compte à compte	Reprise sur utilisation	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour dépréciation participations	3 982,73					3 982,73
Provisions dépréciation projet CRMA	5 136,97					5 136,97
Provisions pour dépréciation prêts divers	555 580,02	0,00				555 580,02
Provisions pour dépréciation créances clients	3 486 198,55	0,00		- 884 017,76	0,00	2 602 180,79
Provisions pour dépréciation autres créances	25 000,00	0,00			0,00	25 000,00
TOTAL	4 075 898,27	0,00	0,00	-884 017,76	0,00	3 191 880,51

Etat des dettes :

Etat des dettes	Montant Total	de 0 à 1 an	de 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	7 636 475,08	958 069,08	3 693 521,63	2 984 884,37
Dettes financières diverses	383 854,62	80 000,00	240 000,00	63 854,62
Fournisseurs	6 175 410,00	6 175 410,00		
Dettes fiscales & sociales	5 868 490,00	5 868 490,00		
<i>dont Etat et collectivités</i>	1 560 790,83	1 560 790,83		
Autres dettes	1 047 702,60	1 047 702,60		
Produits constatés d'avance	5 659 849,12	5 659 849,12		
Compte liaison	0,00	0,00		
TOTAL	28 332 572,25	21 350 311,63	3 933 521,63	3 048 738,99

Nature de la charge	Montants
408 - Fournisseurs factures non parvenues	1 693 800,97
428600 - Personnels charges à payer	83 598,26
428200/4382000 - Prov.congés payés	2 824 267,93
448600-Etat CAP	0,00
468600 - Charges à payer	807 428,52
Total	5 409 095,68

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation : 77 178 178 € :

Vente de produits finis	112 077 €
Vente études et prestations de services	6 574 302 €
Facturation OPCO	62 562 748 €
Activités CFE :	1 148 340€
Produits divers	6 780 710€

Subventions d'exploitation : 8 577 336€ :

Conseil régional :	4 095 379 €
Etat & Autres organismes :	516 498 €
Europe :	1 221 849 €
Départements/Communes :	1 430 261 €
Taxe d'apprentissage :	660 590 €
Mobilités	652 759 €

Autres Produits : 19 823 675 € :

TFCMA/ACOSS :	19 122 167 €
Activités RM :	366 439 €
Autres produits divers :	335 068 €

Produits financiers : 801 838 € :

Produits exceptionnels : 2 920 398 €

Reprise de provisions et transfert de charges : 9 093 313 € :

Reprise de provisions :	2 102 975 €
Transfert de charges :	957 970 €
Reprise de Subvention :	6 032 368 €

Total : **118 394 737 €**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)
--

Achats : 10 597 699 €

Les achats de matière d'œuvre :	2 776 484 €
La sous-traitance pédagogique :	1 973 986 €
Fluides :	2 651 675 €
Autres achats :	3 195 555 €

Services extérieurs : 7 457 829 €

Sous-traitance générale :	611 339 €
Locations – Crédit-bail :	2 061 438 €
Entretien-Maintenance :	4 390 081 €
Assurances :	278 310 €
Etudes :	5 886 €
Autres achats :	110 775 €

Prestations externes : 5 962 161 €

Achats communication :	1 088 893 €
Honoraires-cotisations :	319 259 €
Déplacements-missions-réceptions :	1 122 353 €
Télécom-Poste :	644 163 €
Frais de recrutement & formations :	342 128 €
Autres prestations :	2 445 364 €

Impôt et taxes : 4 409 969 €

Taxes sur les salaires :	2 911 501 €
Taxe d'habitation :	35 367 €
Taxe foncière :	868 538 €
Autres taxes :	41 808 €

Frais de personnel : 73 325 446 €

Les frais de personnel représentent 61,96% des charges de fonctionnement.

Salaires et traitements :	49 265 909€
Charges fiscales et sociales :	24 270 549€
Provision CP Brut + charges :	-211 011 €

Autres charges de gestion : 3 458 857 €

Redevances-concession :	1 731 482 €
Subventions versées :	534 691 €
Indemnités des élus :	931 360 €
Créances irrécouvrables :	257 804 €
Charges de gestion courantes :	3 520 €

Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation : 12 229 977€

Amortissements :	12 118 404 €
Provisions :	111 573 €

Charges financières : 209 553 €

Le résultat financier comprend principalement les intérêts des emprunts qui s'élèvent à 205 364 €.

Charges exceptionnelles : 1 243 074 €

Dont charges sur exercices antérieures : 1 241 250 €.

Impôts : 0 €

Total : **118 341 810 €**

Le résultat 2025 se situe à 52 927 €

AUTRES INFORMATIONS

Statut du personnel.

Selon l'arrêté du 6 janvier 2009, le nouveau Statut du Personnel Administratif des Chambres de Métiers (loi du 10 décembre 1952) s'applique au personnel titulaire, aux agents contractuels et aux stagiaires.

Risque ARE :

Les CMA en tant qu'établissements publics administratifs de l'Etat relèvent de l'auto-assurance pour leur personnel titulaire.

En cas de démission d'un agent titulaire, dès que celui-ci travaille plus de 65 jours à l'extérieur de la CMA, cela lui réouvre des droits au chômage. En cas de licenciement ou de démission pour motif légitime d'un agent titulaire, l'ARE est dû.

Il convient ensuite de regarder les durées d'emploi chez le ou les employeurs affiliés à l'assurance chômage et la durée d'emploi au sein de la CMA qui est en auto-assurance.

Dès lors que la durée d'emploi au sein de la CMA est plus importante que les autres, France travail nous demande de prendre en charge l'indemnisation de l'ARE.

Une matrice Excel fourni par CMA France permet de calculer l'allocation brute journalière ainsi que les charges sociales en fonction de l'âge de l'agent, de son ancienneté, de son salaire et de sa qualification professionnelle.

La durée maximale d'indemnisation dépend de l'âge de l'ancien agent, pour les départs après le 1^{er} février 2023 :

- Moins de 53 ans la durée maximale du nouveau droit ARE est de 548 jours (départ avant le 01/02/23 c'est 730 jours),
- Entre 53 et 54 ans, la durée maximale est de 685 jours (départ avant le 01/02/23, c'est 913 jours),
- 55 ans et plus, la durée maximale est de 822 jours (départ avant le 01/02/23, c'est 1095 jours).

La méthode de calcul de cette provision reste toutefois significative par rapport à son utilisation. Lors de l'exercice comptable 2025, il a été convenu de ne pas provisionner les démissions des années 2021 et 2022.

Le délai de déchéance court à la date d'examen du droit pour une durée de 3 ans rallongée de la durée du droit calculé. Le risque existe donc pendant 6 ans après le départ de l'agent.

La répartition des effectifs au 31/12/2025 s'établit comme suit (ETP) :

ETP 2025	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute-Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hauts-Pyrénées	Pyrénées-Orientales	Tarn	Tarn & Garonne	Siège	TOTAL
CMA	17,88	33,43	23,05	69,59	85,56	19,52	64,92	22,46	13,43	22,90	49,21	35,71	16,06	72,05	545,77
CFA	50,93	89,93	99,22	43,48	100,43	68,25	19,91	58,32	37,57	57,63	86,74	118,24	0,00	0,00	830,65
Total général	68,81	123,36	122,27	113,07	185,99	87,77	84,83	80,78	51,00	80,53	135,95	153,95	16,06	72,05	1 376,42